

Affaires juridiques

CLR/n°11-523

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 7 novembre 2011**

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
Mme Sophie Collonnier, représentant M. le Recteur ;

Mme Brigitte Arbeille ; M. Francis Barin ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Jean-Michel Brossard ; Mme Bénédicte Delaunay ; M. Bernard Deman ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Jean Fabbri ; M. Roger Fontaine ; M. Kévin Gontier ; M. Jean-Marc Houpert ; M. Jean-Yves Le Guen ; M. Emmanuel Lesigne ; M. Dominique Pierre ; M. Etienne Rouxel ; M. Pascal Sanson ;

Ont donné procuration

M. Robert Coudert à M. Loïc Vaillant ;
M. Yves Farge à M. Loïc Vaillant ;
Mme Véronique Robert à M. Jean-Marc Houpert ;

Ont donné procuration en cours de séance

M. Bernard Deman à M. Roger Fontaine ;
Mme Marie-Luce Demonet à M. Emmanuel Lesigne ;
M. Jean-Marc Houpert à M. Emmanuel Lesigne ;
M. Jean-Yves Le Guen à Mme Bénédicte Delaunay ;

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, Vice-Président du Conseil d'administration, chargé des ressources humaines et des moyens ; Mme Nadine Imbault, Vice-Présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, Vice-Président chargé des relations internationales ; M. Jérôme Gouin, Vice-Président étudiant du Conseil des études et de la vie universitaire ; M. Pierre Gabette, Directeur Général des Services ; M. Christophe Le Roch, Adjoint au Directeur Général des Services ; M. Jérôme Barrère, Directeur du Cabinet ; M. Bernard Buron, Directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, Directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Claude Ophèle, Directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Alain Verger, Directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueffier, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Christian Proust, Directeur de l'EPU de Tours ; Mme Isabelle Laffez, Directrice de l'IUT de Blois ; Mme Danièle Poder, Directrice de l'IUT de Tours ; M. Jean-Christophe Savineau, Directeur des Services financiers.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance à 14 h.

Il demande aux conseillers d'observer une minute de silence en mémoire de M. Philippe Rouffy, personnel BIATOSS en fonction à l'UFR de droit, d'économie et de sciences sociales décédé récemment.

Il excuse M. Michel Isingrini, vice-président, qui, après une brève hospitalisation, est actuellement

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 26 septembre 2011

Les modifications demandées par M. Fabbri et Mme Delaunay sont intégrées au compte rendu (cf. P.J.) qui est approuvé à l'unanimité.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Rapport d'activité 2010-2011

M. le Président présente le rapport d'activité 2010-2011 (cf. P. J.) qu'il a déjà longuement développé devant le Congrès, le 3 octobre 2011. L'année universitaire 2010-2011 a essentiellement été consacrée à la préparation du projet d'établissement et à l'évaluation de l'AERES.

De nombreuses actions ont été menées dans le domaine de la formation : ainsi l'évaluation des enseignements a été poursuivie, l'approche par compétences a été développée, l'habilitation ministérielle pour la certification en langues de l'enseignement supérieur a été obtenue en mai 2011.

S'agissant de la recherche, M. le Président rappelle les projets présentés dans le cadre des investissements d'avenir, qui ont permis à l'Université d'obtenir un laboratoire d'excellence « Mab Improve » sur les anticorps thérapeutiques. D'autres projets ont fait l'objet d'une nouvelle présentation devant les instances compétentes, l'un sur l'imagerie médicale, un autre relatif au patrimoine du Moyen-Age et de la Renaissance, et un autre avec la société ST Micro Electronics. Enfin de nouveaux projets sont prêts sur les formations innovantes ou la cosmétologie.

Dans le domaine des ressources humaines, il est rappelé la mise en œuvre du référentiel des tâches, de l'aménagement pluriannuel de service ou encore la création d'une fonction de médiateur.

Pour l'an prochain, les deux grands dossiers sont la signature avec le ministère du contrat d'établissement, et le déménagement des services centraux et communs sur le site du Plat d'étain.

M. Fabbri souligne que le contexte national pèse sur le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais, ce qui conduira la FSU à se prononcer contre ce rapport d'activité, c'est l'existence de points de désaccord avec l'équipe présidentielle :

- manque de collégialité dû à la multiplication des structures de pilotage extérieures aux instances élues ;
- précarité du personnel contractuel ;
- demande de la dévolution du patrimoine immobilier.

M. le Président souligne que jamais les membres de la communauté universitaire n'avaient été aussi massivement associés à la préparation d'un projet d'établissement, même si certains ont choisi de ne pas y participer.

Le Conseil approuve par 19 voix pour et 2 contre le rapport d'activité 2010-2011.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations par le Président

1 – Elections

M. le Président informe les conseillers de l'organisation d'élections aux conseils centraux.

Une élection partielle aura lieu le 13 décembre 2011 pour désigner un représentant du collège « Autres enseignants et assimilés » au Conseil d'administration. Il s'agit de remplacer M. Franck Brillet, qui est désormais professeur, et qui ne peut être suppléé, la liste « Pour une Université reconnue et solidaire », sur laquelle il avait été élu, étant épuisée.

Les élections générales aux trois conseils centraux (conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études et de la vie universitaire) se tiendront aux dates suivantes :

- Lundi 19 et mardi 20 mars 2012 pour le collège des usagers ;
- Mardi 17 avril 2012 pour le personnel.

L'élection du président est prévue au Conseil d'administration du 14 mai 2012.

2 – Contrat d'établissement

M. le Président communique aux conseillers le calendrier retenu par le ministère pour l'élaboration et la signature du contrat d'établissement. Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a adressé une lettre d'attention au début du mois d'octobre. Cette lettre type, très générale, invite l'université de Tours à développer, sous un mois, son projet sous la forme d'un document écrit de 10 à 15 pages. L'Université sera reçue le 24 novembre 2011 au ministère pour un premier entretien portant sur la formation et la recherche. Le Ministère se déplacera une première fois à la fin du mois de novembre pour apprécier la politique immobilière de l'Université. Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle viendra ensuite à Tours le 12 janvier 2012 pour finaliser le projet de contrat, qui sera présenté au CNESER du 6 février 2012. Enfin, le document définitif devra être signé au début du mois d'avril 2012.

S'agissant de l'offre de formation, M. le Président précise que l'arrêté « licence », qui prévoit que chaque licence doit comptabiliser au moins 1500 heures de formation, sera mis en œuvre progressivement. Les maquettes pour les filières qui comptabilisent moins de 1500 heures devront être refaites, mais nous disposons de plus de deux ans pour réaliser ce travail qui doit être achevé en 2014.

S'agissant de la recherche, M. le Président indique que la plupart des équipes prévues dans le prochain contrat d'établissement sont désormais constituées. Toutefois, l'évolution de la recherche en histoire reste en débat. Le seul projet actuellement présenté est la création d'une équipe de recherche en histoire ancienne, dans le cadre d'un rapprochement à terme avec une équipe de Poitiers et une équipe d'Orléans. Par ailleurs, des négociations sont en cours avec le CNRS pour restructurer le Laboratoire « Génétique, Immunothérapie, Cancer et Chimie » (GICC) en réduisant le nombre de ses équipes de 5 à 4, voire à 3.

3 – Contrat du Pôle d'enseignement supérieur et de recherche (PRES)

M. le Président indique qu'à côté du contrat d'établissement, existera également un contrat de PRES, qui prévoira des actions précises :

- La création d'une communauté hospitalière de territoire. Cette communauté réaffirmera que la formation médicale s'effectue exclusivement à Tours, mais que les étudiants en médecine pourront effectuer leur stage à Tours, aussi bien qu'à Orléans lorsque la qualité des services de cet hôpital le permet. De la même façon les chefs de clinique assistants pourront être communs à l'hôpital d'Orléans et à l'UFR médecine de Tours.
- La création d'une université numérique Centre Val de Loire qui permettra de faire converger les outils numériques des membres du PRES, facilitant ainsi l'échange d'informations, et de bâtir un schéma directeur numérique de PRES.
- Le schéma régional d'enseignement supérieur sera piloté par le PRES.
- L'observatoire régional de l'enseignement supérieur sera mis en œuvre.
- Les structures fédératives de recherche et les laboratoires internationaux intégreront le PRES.
- La cellule mutualisée « valorisation » des deux universités rejoindra le PRES.
- La création d'un INSA Centre de Val de Loire à partir du regroupement de l'ENIVL Blois et de l'ENSSIB Bourges, auxquelles se joindrait l'antenne scientifique de l'Université d'Orléans à Bourges.

Le conseil d'administration du PRES, qui va bientôt se réunir, devra valider ces propositions.

M. Fabbri qualifie le PRES de coquille vide et il en voit la preuve dans l'énumération des actions qui reprend de nombreux choix déjà actés. Il tient le projet d'INSA pour une aberration totale. Il rappelle l'aventureuse démarche de l'EIVL entre 2005 et 2007 pour intégrer le réseau INSA sanctionnée par un refus net et argumenté ; il signale aussi que les INSA ont leurs équipes de recherche propres, ce

qui affaiblira l'Université dans le domaine des sciences de l'ingénieur alors que la constitution d'un nouveau laboratoire se dessine au sein de l'établissement.

M. le Président souligne qu'il ne faut pas voir ce projet d'INSA comme le précédent. Toutefois, il ne se prononce pas sur les chances de succès d'un projet qui ne doit pas nous faire peur, puisque l'EPU Tours est la première école d'ingénieurs en Région Centre et attire chaque année plus d'étudiants.

M. Proust souligne que les hausses d'effectifs de l'EPU sont dues à une politique très volontariste de l'EPU de se faire connaître et au fort investissement de son personnel.

M. Deman pense que l'INSA peut être le moyen de renforcer l'enseignement supérieur, alors qu'existe un déficit d'étudiants en Région Centre, mais aussi de contribuer à la ré industrialisation de la Région.

Affaires financières

1 – Budget 2012 : répartition des masses

M. le Président insiste sur le contexte difficile de l'élaboration de ce budget. Les opérateurs de l'Etat ont l'obligation de faire une réserve de précaution sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) que leur verse l'Etat. En 2010, pour la première fois, l'Etat a repris quelques 150 000 €, et cette année il envisage de reprendre toute la réserve soit plus de 300 000 €. De plus, l'Etat envisage aujourd'hui d'augmenter cette réserve avec sans doute l'objectif de la reprendre à la fin de chaque exercice budgétaire. L'Université a donc préparé son budget en tablant sur une baisse de certaines recettes et en privilégiant les contrats d'objectifs et de moyens. L'objectif est également de maîtriser la masse salariale, malgré un glissement-vieillesse-technicité (GVT) positif que le Ministère ne couvrira qu'aux trois-quarts.

M. Roncin présente la répartition des masses (cf. P.J.). Il souligne que, pour la première fois depuis 4 ans, la DGF n'augmentera pas. Par ailleurs, on ne connaît pas encore le montant du contrat quadriennal. Enfin, l'Université a prévu une réserve de précaution de 500 000 €. Il remercie les directeurs de composante pour avoir accepté que la part de la réserve de précaution imputable à leur composante le soit sur le fonctionnement récurrent.

Recettes

La prévision de recettes est de l'ordre de 149,7 M €, dont 137,7 M € au titre de la DGF, 6,4 M € au titre du contrat d'établissement, 3,2 M € au titre des droits d'inscription, et plus de 2 M € au titre des autres ressources.

Dépenses

Le montant prévisionnel consacré à la masse salariale s'élève à 115,5 M € pour les personnels titulaires et 12,5 M € pour les personnels non titulaires. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à plus de 10 M €. Les dépenses relatives aux fluides s'élèvent à 2,9 M €, celles consacrées au service intérieur à 0,9 M €. Les dépenses au titre du contrat d'établissement, dont seulement 70 % ont été inscrites au budget, s'élèvent à 4,5 M €. Enfin, un reliquat de 1,9 M € est attribué sur projets, que ce soit pour les projets immobiliers ou les contrats d'objectifs et de moyens.

M. le Président et M. Roncin insistent sur le fait qu'au total, l'ensemble des recettes prévisionnelles a été répartie dans ce projet de répartition des masses, ce qui ne laisse aucune marge de manœuvre pour l'année 2012.

M. Fabbri remercie pour cette présentation très détaillée, qui met en évidence les difficultés de l'enseignement supérieur public et de la recherche contrairement aux discours ministériels. Il souligne que la minoration dans la DGF des quelques 750 étudiants en apprentissage amoindrit les ressources de l'établissement.

M. le Président souligne que le système SYMPA, qui visait initialement à assurer une répartition équitable des dotations en fonction de l'évolution des charges des établissements, n'est clairement plus utilisé. On est revenu à un système dans lequel le montant de la dernière attribution conditionne le montant de la nouvelle, quelles que soient les évolutions enregistrées par rapport à l'année précédente.

S'agissant de la documentation électronique qui, à la différence des livres, disparaît totalement si on ne renouvelle pas l'abonnement, M. le Président souligne que, dans le cadre du grand emprunt, un

groupement de projets d'IDEX a été constitué visant à des achats d'archives électroniques afin de pallier cet inconvénient.

Pour ce qui est de l'AMUE, chacun constate qu'elle ne satisfait pas ses adhérents. La mise au point des logiciels est lente et ceux-ci ne sont pas particulièrement efficaces. En fait, c'est l'Etat qui souffre d'un sous-investissement chronique dans ses systèmes d'information. Mais comme il semble impossible d'abandonner les produits de l'AMUE, il va falloir investir lourdement. Des discussions sur ce point sont actuellement en cours entre l'AMUE et la Caisse des dépôts et consignations. La CPU avait proposé à l'Etat d'investir dans l'AMUE au titre du grand emprunt, mais cette idée n'a pas été retenue.

M. le Président souligne qu'il faut distinguer entre les différents types de réserve. Il rappelle la politique de l'Université en ce qui concerne les réserves des équipes de recherche, avec notamment la planification des investissements grâce à la possibilité de mutualiser des crédits.

M. Fabbri craint que les contraintes financières auxquelles l'Université se trouve confrontée, ne finissent par retentir sur la politique scientifique en faisant intervenir lors des recrutements des considérations budgétaires plutôt qu'universitaires.

M. le Président souligne que l'Université a choisi de préserver sa capacité d'investissement en limitant son fonctionnement. Il faut maintenant se tenir à cette politique.

Le Conseil approuve par 18 voix pour et 3 abstentions la répartition des masses dans le budget 2012.

2 – Budget 2011 : décision budgétaire modificative n°3

M. Savineau présente la décision budgétaire modificative (DBM) n°3 (cf. P.J.). Celle-ci vise à prendre en compte des dépenses supplémentaires à hauteur de 9,4 M €, qui sont compensées par des recettes supplémentaires. Le prélèvement sur le fonds de roulement est de 0,27 M € pour de l'investissement, ce qui porte le montant du prélèvement à 19,84 M €.

La majorité de ses membres étant présente en séance, le Conseil approuve à l'unanimité la DBM n°3 du budget 2011.

3 – Compte rendu de la Commission des moyens

M. Roncin indique que la commission des moyens a donné un avis favorable à l'adoption du tarif de 1 500 € de frais d'inscription, pour l'année 2011-2012, pour les diplômes suivants :

- master « Aménagement » en anglais ;
- semestre « Mécanique » en anglais ;
- semestre « Informatique » en anglais.

M. Fabbri regrette le caractère insécable du tarif, car tous les étudiants ne sont pas dans la même situation.

Le Conseil approuve par 19 voix pour et 1 abstention le compte rendu de la commission des moyens.

Personnel et Ressources humaines

1 – Modification de l'annexe aux statuts : les commissions scientifiques disciplinaires paritaires

M. le Président indique que l'adjonction de l'article 6 (cf. P.J.) tend à préciser certains points qui soulevaient des interrogations, quant aux conditions de vote.

M. Fabbri préférerait que le droit de vote soit limité aux présents en séance. Il ne voit pas l'intérêt d'introduire la possibilité du vote par procuration.

Le Conseil approuve par 19 voix pour et 1 abstention la modification de l'annexe.

2 – Règlement intérieur des comités de sélection

M. le Président indique que cette modification de l'article 3 (cf. P. J.) vise à préciser qui peut siéger comme membre interne et qui est membre externe. Les chercheurs appartenant à des équipes mixtes Université/EPST sont membres internes, de même que les enseignants-chercheurs affectés dans d'autres établissements, par l'exemple l'ENIVL, dès lors qu'ils effectuent leur recherche à l'Université de Tours.

M. Le Roch précise que, s'agissant des enseignants de l'ENIVL, seuls ceux effectuant leur recherche au sein des laboratoires de l'Université de Tours sont électeurs à nos conseils centraux au titre du décret n°86-348 du 5 mars 1986 et doivent donc être considérés comme membres internes.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

Affaires générales, juridiques et statutaires

Election d'un membre de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

M. le Président indique que ce scrutin est justifié par la mutation en tant que professeur à l'Université de Bretagne-Sud de M. BRILLET, qui siégeait dans la Section disciplinaire au titre des maîtres de conférences.

M. BOUQUARD est candidat.

M. Jean-Louis BOUQUARD est élu à l'unanimité.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

Compte rendu du Conseil scientifique du 20 septembre 2011

M. le Président rappelle que la plupart des points examinés lors de cette séance (cf. P.J.) préparaient les travaux du Conseil d'administration du 26 septembre et ont donc été discutés.

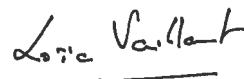
Le seul point non traité est celui du budget « Recherche » pour 2012. Dans l'ignorance de ce que seront les attributions dans le prochain contrat, il a été procédé comme d'habitude dans ce cas : les crédits ont été ouverts à hauteur de 70 % du budget 2011 pour les équipes de recherche, les fédérations, les plateaux techniques et les écoles doctorales ; la régularisation interviendra quand sera connue la dotation dans le nouveau contrat. Seuls les 30 000 € de crédits « Colloques » ont été intégralement inscrits au budget et répartis lors de la séance du 18 octobre 2011. Enfin, les crédits dévolus antérieurement au PPF Alimentation sont affectés à la chaire UNESCO créée sur la thématique de l'alimentation.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 17 h 30.

A Tours, le 9 novembre 2011

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 8.